

SICAV PROSPERITY
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2024
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 31 MARS 2024

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société «**SICAV PROSPERITY**» pour la période allant du 1er Janvier au 31 mars 2024, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total actif de 3.185.852 DT, un actif net de 3.164.136 DT et une valeur liquidative de 149.654 DT.

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société SICAV PROSPERITY, comprenant le bilan au 31 mars 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendons compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société « SICAV PROSPERITY » arrêtés au 31 mars 2024, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation :

- Nous attirons également l'attention sur la note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « SICAV PROSPERITY » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Tunis, le 02/05/2024

La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C
Membre de MGI Worldwide
Chiheb GHANMI
Associé

BILANS COMPARES

	NOTE	31/03/2024	31/03/2023	31/12/2023	
		Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	
ACTIF					
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	2 431 702	2 789 356	2 485 449
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		877 384	1 090 111	919 982
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		1 554 318	1 570 517	1 559 926
AC1-C	AUTRES VALEURS (Titres OPCVM)		0	128 728	5 540
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	754 150	875 071	724 730
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES	AC2-A	736 611	261 739	651 963
AC2-B	DISPONIBILITES	AC2-B	17 539	613 333	72 766
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	0	0	68 756
TOTAL ACTIF			3 185 852	3 664 428	3 278 934
PASSIF					
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	4 514	6 221	4 245
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	17 203	20 682	13 054
TOTAL PASSIF		PA	21 716	26 903	17 299
ACTIF NET			3 164 136	3 637 525	3 261 635
CP1	CAPITAL	CP1	3 059 065	3 530 649	3 171 400
CP2	SOMMES CAPITALISABLES	CP2	105 070	106 876	90 235
CP2-B	RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		17 316	11 966	93 623
CP2-C	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		-379	-236	-3 388
CP2-D	RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		90 235	100 178	0
CP2-E	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		-2 101	-5 032	0
ACTIF NET			3 164 136	3 637 525	3 261 635
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			3 185 852	3 664 428	3 278 934

ETAT DE RESULTAT
DE LA PERIODE DU 01-01-2024 AU 31-03-2024

			Période du	Période du	Période du
ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	01/01/2024	01/01/2023	01/01/2023
			au	au	au
			31/03/2024	31/03/2023	31/12/2023
			Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	23 449	19 831	124 230
PR1-	REVENUS DES ACTIONS		3 733	0	44 773
^A PR1-	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		19 716	19 831	79 457
^B					
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	11 630	11 649	44 199
PR2-	REVENUS DES BONS DU TRESOR		5 356	3 924	19 506
^A PR2-	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		0	7 726	17 721
^B PR2-	REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS		6 274	0	6 972
^C	(DEPOT A TERME)				
	REVENUS DES PLACEMENTS		35 079	31 480	168 429
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-12 343	-13 995	-52 244
	REVENU NET DES PLACEMENTS		22 736	17 485	116 184
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-5 421	-5 519	-22 561
	RESULTAT D'EXPLOITATION		17 316	11 966	93 623
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-379	-236	-3 388
	SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE		16 937	11 730	90 235
^A PR4-	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		379	236	3 388
^B PR4-	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		-39 528	12 057	12 239
^C PR4-	+/- VAL.REAL./CESSION TITRES		60	1 221	26 437
^D PR4-	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		0	-1 222	-470
	RESULTAT NET DE LA PERIODE		-22 153	24 022	131 828

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01-01-2024 AU 31-03-2024**

DESIGNATION	Période du	Période du	Période du
	01/01/2024	01/01/2023	01/01/2023
	au	au	au
	31/03/2024	31/03/2023	31/12/2023
	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION	-22 153	24 022	131 828
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	17 316	11 966	93 623
AN1-B VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	-39 528	12 057	12 239
AN1-C +/-VAL REAL..SUR CESSION DES TITRES	60	1 221	26 437
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	0	-1 222	-470
AN2 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-75 346	-189 968	-673 664
SOUSCRIPTIONS	48 718	0	59 890
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	33 500	0	41 000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	6 558	0	8 277
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS (S)	8 402	0	10 284
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (S)	258	0	329
RACHATS	-124 064	-189 968	-733 554
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	-83 900	-132 000	-504 200
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES. (R)	-16 383	-24 624	-99 176
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS. (R)	-23 145	-33 108	-126 461
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (R)	-636	-236	-3 717
VARIATION DE L'ACTIF NET	-97 499	-165 946	-541 836
AN3 ACTIF NET			
AN4-A DEBUT DE PERIODE	3 261 635	3 803 471	3 803 471
AN4-B FIN DE PERIODE	3 164 137	3 637 525	3 261 635
AN4 NOMBRE D' ACTIONS			
AN5-A DEBUT DE PERIODE	21 647	26 279	26 279
AN5-B FIN DE PERIODE	21 143	24 959	21 647
VALEUR LIQUIDATIVE			
A- DEBUT DE PERIODE	150,673	144,734	144,734
B- FIN DE PERIODE	149,654	145,740	150,673
AN5 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	-2,72%	2,83%	4,10%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
DE LA PERIODE DU 01/01/2024 AU 31/03/2024

INFORMATIONS GÉNÉRALES :

La SICAV PROSPERITY est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type capitalisation régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances en date du 25 Janvier 1994.

La SICAV PROSPERITY a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable SICAV PROSPERITY bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%, conformément aux dispositions de l'article 17 de la Loi n° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021.

La gestion de la SICAV PROSPERITY est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (Ex BIAT ASSET MANAGEMENT) au terme de la convention de gestion signée entre les deux ; la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est le dépositaire de ses actifs.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31/03/2024 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en Actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/03/2024 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative du 31/03/2024.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

2-3 Evaluation des autres placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;

- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir du 29/01/2018, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC 1 Note sur le portefeuille titres :

Désignation des Titres	Code ISIN	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2024	% de l'actif net
AC1- A. Actions et droits rattachés			834 345	877 384	27,73%
ATTIJARI BANK	TN0001600154	900	30 907	46 085	1,46%
DELICE HOLDING	TN0007670011	3 100	49 873	35 024	1,11%
EUROCYCLE	TN0007570013	2 523	50 665	29 590	0,94%
LAND'OR	TN0007510019	1 299	8 579	7 930	0,25%
ONE TECH HOLDING	TN0007530017	5 700	50 452	46 683	1,48%
SAH LILAS	TN0007610017	11 000	97 565	91 399	2,89%
SAH LILAS DA 2023-1/35	TNG73XSR2TO7	11 000	2 788	1 650	0,05%
SFBT	TN0001100254	4 350	65 281	63 079	1,99%
SMART	TNQPQXRODTH8	5 678	120 658	96 327	3,04%
SMART TUNISIE DA 2023-1/5	TN7IDY8X60S8	2	9	6	0,00%
SOTIPAPIER	TN0007630015	7 943	48 847	36 244	1,15%
SOTUVER	TN0006560015	6 000	23 533	78 594	2,48%
SOTUVER DA 2022-2/11	TNXI9LTW0FO7	44	32	92	0,00%
STAR	TN0006060016	1 700	202 764	260 780	8,24%

TELNET HOLDING	TN0007440019	350	2 914	1 761	0,06%
TPR	TN0007270010	5 000	19 308	24 405	0,77%
UIB	TN0003900107	1 200	28 157	32 240	1,02%
UNIMED	TN0007720014	3 529	32 014	25 493	0,81%
AC1- B, Emprunts d'Etat			1 431 016	1 554 318	49,12%
BTA			1 431 016	1 481 744	46,83%
BTA 6% AVRIL 2024	TN0008000366	256	246 144	258 163	8,16%
BTA 6,3 MARS 2026	TN0008000622	567	521 330	522 974	16,53%
BTA 6.7% AVRIL 2028	TN0008000606	713	663 542	700 607	22,14%
Variation d'estimation des +/- values du portefeuille BTA				72 574	2,29%
AC1- C. Autres Valeurs (Titres OPCVM)			0	0	0,00%
SICAV OPPORTUNITY		0	0	0	
Total du portefeuille titres			2 265 361	2 431 702	76,85%

Les BTA en portefeuille, au 31/03/2024, correspondent à des souches émises avant le 31/12/2017. Ils sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement linéaire, à partir du 29/01/2018, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Le montant de cet étalement constant, s'élevant au 31/03/2024, à **72 574 dinars** constitue une plus-value potentielle portée en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et intégrée dans le calcul du résultat net de la période.

Cette méthode d'étalement linéaire des décotes et surcotes constatées sur les BTA est appliquée par la «SICAVPROSPERITY » à partir du 29/01/2018 sur le portefeuille BTA en détention à cette même date.

PR1 Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **23 449 Dinars** du 01/01/2024 au 31/03/2024, contre **19 831 Dinars** du 01/01/2023 au 31/03/2023 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/01/2024 Au 31/03/2024	Du 01/01/2023 Au 31/03/2023	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023
Revenus des actions	3 733	0	44 773
Revenus des Emprunts d'Etat	19 716	19 831	79 457
Total	23 449	19 831	124 230

AC2 Note sur les placements monétaires et disponibilités :

AC2-A Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2024 à **736 611 Dinars**, contre **261 739 Dinars** au 31/03/2023 et il est détaillé comme suit :

Désignation	Montant au 31/03/2024	Montant au 31/03/2024	Montant au 31/12/2023
Bons du Trésor à Court Terme	385 923	261 739	301 274
Autres placements (Dépôt à terme)	350 688	0	350 690
Total	736 611	261 739	651 963

AC2-A-1 Bons du Trésor à Court Terme :

Désignation	Code ISIN	Nombre	Taux	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2024	% de l'Actif Net
BTC 52 SEMAINES 18032025	TNOI6DZE1IQ0	420	8,99	420000	385 923	12,20%
Total				420 000	385 923	12,20%

AC2-A-2 Dépôt à terme :

Désignation	TAUX	Emetteur	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2024	% de l'Actif Net
DAT BIAT 24/06/2024	8,97	BIAT	1	350 000	350 688	11,08%
Total				350 000	350 688	11,08%

AC2-B Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2024 à **17539 Dinars** représentant les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01/01/2024 au 31/03/2024 à **11 630 Dinars**, contre **11 649 Dinars** du 01/01/2023 au 31/03/2023 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/01/2024 Au 31/03/2024	Du 01/01/2023 Au 31/03/2023	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023
Revenus des Bons du Trésor à CT	5 356	3 924	19 506
Revenus des Certificats de Dépôt	0	7 726	17 721
Revenus des autres placements (DAT)	6 274	0	6 972
Total	11 630	11 649	44 199

AC3 Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation se détaillent comme suit :

Créances d'exploitation	Montant au 31/03/2024	Montant au 31/03/2023	Montant au 31/12/2023
Sommes à l'encaissement/Vente des titres	0	0	68 756
Total	0	0	68 756

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2024, à **21 716 Dinars**, contre **26 903 Dinars** au 31/03/2023 et s'analyse comme suit :

Note	Passif	Montant au 31/03/2024	Montant au 31/03/2023	Montant au 31/12/2023
PA1	Opérateurs créditeurs	4 514	6 221	4 245
PA2	Autres créditeurs divers	17 203	20 682	13 054
Total		21 716	26 903	17 299

PA1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31/03/2024 à **4 514 Dinars** contre **6 221 Dinars** au 31/03/2023 et se détaillent comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31/03/2024	Montant au 31/03/2023	Montant au 31/12/2023
Gestionnaire	3 888	4 381	3 918
Dépositaire	626	1 840	327
Total	4 514	6 221	4 245

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31/03/2024, à **17 203 Dinars** contre **20 682 Dinars** au 31/03/2023 et se détaillent comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 31/03/2024	Montant au 31/03/2023	Montant au 31/12/2023
Etat, impôts et taxes	336	1 904	599
Redevance CMF	272	307	274
Provision pour charges diverses	2 159	4 662	611
Rémunération CAC	6 842	6 230	5 470
Jetons de présence	7 492	7 479	6 000
Dividendes à payer des exercices antérieurs	101	101	101
Total	17 203	20 682	13 054

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01/01/2024 au 31/03/2024 à **12 343 Dinars**, contre **13995 Dinars** du 01/01/2023 au 31/03/2023 et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01/01/2024 Au 31/03/2024	Du 01/01/2023 Au 31/03/2023	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023
Rémunération du gestionnaire	11 393	12 919	48 226
Rémunération du dépositaire	949	1 077	4 019
Total	12 343	13 995	52 244

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01/01/2024 au 31/03/2024 à **5 421 Dinars**, contre **5 519 Dinars** du 01/01/2023 au 31/03/2023 et se détaillent comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01/01/2024 Au 31/03/2024	Du 01/01/2023 Au 31/03/2023	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023
Redevance CMF	798	905	3 377
Impôts et Taxes	86	79	502
Rémunération CAC	1 373	1 414	6 001
Jetons de présence	1 492	1 479	6 000
Contribution sociale de solidarité	200	200	200
Publicité et Publications	1 144	1 135	4 601
Diverses charges d'exploitation	328	308	1 880
Total	5 421	5 519	22 561

CP1 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31/03/2024 se détaillent comme suit :

Capital au 01/01/2024 (en nominal)

· Montant	2 164 700
· Nombre de titres	21 647
· Nombre d'actionnaires	26

Souscriptions réalisées (en nominal)

· Montant	33 500
· Nombre de titres émis	335

Rachats effectués (en nominal)

· Montant	83 900
· Nombre de titres rachetés	839

Capital au 31/03/2024 3 059 065

· Montant en nominal	2 114 300
· Sommes non Capitalisables(1)	414 458
· Sommes capitalisées (2)	530 308
· Nombres de titres	21 143
· Nombre d'actionnaires	25

(1) : Les sommes non capitalisables s'élèvent à **414 458** Dinars au 31/03/2024 et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant au 31/03/2024
Sommes non capitalisables des exercices antérieurs	463 751
1- Résultat non capitalisable de la période	-39 468
- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	-39 528
- +/- values réalisées sur cession de titres.	60
- Frais de négociation de titres	0
2- Régularisation des sommes non capitalisables	-9 825
- Aux émissions	6 558
- Aux rachats	-16 383
Total sommes non capitalisables	414 458

(2) : Les sommes capitalisées s'élèvent au 31/03/2024 à **530 308 Dinars** et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant au 31/03/2024
Sommes capitalisées des exercices antérieurs	542 949
Sommes capitalisées de l'exercice	0
Régularisation des sommes capitalisées l'exercice clos	-12 641
-Aux émissions	8 402
-Aux rachats	-21 044
Total des sommes capitalisées	530 308

CP2 Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de la période et au résultat capitalisable de l'exercice clos augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV PROSPERITY.

Le solde de ce poste au 31/03/2024 se détaille ainsi :

Rubriques	Montant au 31/03/2024
Résultat capitalisable de la période	17 316
Régularisation du résultat capitalisable de la période	-379
Résultat capitalisable de l'exercice clos	90 235
Régularisation du résultat capitalisable de l'exercice clos	-2 101
Sommes Capitalisables	105 070

4. AUTRES INFORMATIONS :

4-1 Données par action :

Rubriques	31/03/2024	31/03/2023
Revenus des placements	1,659	1,261
Charges de gestion des placements	-0,584	-0,561
Revenus net des placements	1,075	0,701
Autres charges d'exploitation	-0,256	-0,221
Résultat d'exploitation	0,819	0,479
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,018	-0,009
Sommes capitalisable de la période	0,801	0,470
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,018	0,009
Variation des +/- values potentielles/titres	-1,870	0,483
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0,003	0,049
Frais de négociation de titres	-0,000	-0,049
Résultat net de la période	-1,048	0,962

4-2 Ratio de gestion des placements :

Rubrique	31/03/2024	31/03/2023
Charges de gestion des placements / actif net moyen	-0,384%	-0,381%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	-0,169%	-0,150%
Résultat distribuable de la période / actif net moyen	0,539%	0,326%
Actif net moyen	3 210 449	3 672 155

4-3 Rémunération du gestionnaire du dépositaire et des distributeurs

4-3-1 Rémunération du gestionnaire

La gestion financière de SICAV PROSPERITY est confiée à la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (Ex BIAT ASSET MANAGEMENT) et ce à compter du 01 avril 2003. Celle-ci est notamment chargée de la gestion du portefeuille ;

Conformément à la décision du Conseil d'Administration de SICAV PROSPERITY réuni en date du 5 Avril 2016 la commission de gestion payée par SICAV PROSPERITY en faveur de la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (Ex BIAT ASSET MANAGEMENT) a été portée de 0,30% TTC à 1,20% HT de l'actif net l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Ce nouveau taux est entré en vigueur à partir du 1er janvier 2018.

La gestion administrative et comptable est confiée à TUNISIE VALEURS et ce, à partir de 03 janvier 2022.

4-3-2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PROSPERITY Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PROSPERITY ;

- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

Conformément à la décision du Conseil d'Administration de SICAV PROSPERITY réuni en date du 5 avril 2016 la commission de dépôt payée par SICAV PROSPERITY en faveur de la BIAT a été portée de **0,10% TTC à 0,10% HT** de l'actif net l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Ce nouveau taux est entré en vigueur à partir du **1^{er} janvier 2018**.

4-3-3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (Ex BIAT ASSET MANAGEMENT) et la BIATCAPITAL sont les distributeurs des titres SICAV PROSPERITY.

A noter qu'à partir du **15/07/2021**, TUNISIE VALEURS remplace BIATCAPITAL en tant que distributeur des titres de la SICAV PROSPERITY et ce, à la suite de l'opération de Fusion Absorption de BIATCAPITAL par TUNISIE VALEURS.

La commission de distribution payée par SICAV PROSPERITY en faveur des distributeurs au prorata de leurs distributions est prise en charge par le gestionnaire TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT.

Cette prise en charge est entrée en vigueur à partir du **1^{er} janvier 2018**.

4-4 Mode d'affectation des résultats

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année et ce depuis l'exercice 2016 suite au changement du type de la SICAV PROSPERITY d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation par une décision de l'AGE du 20 septembre 2016.

Cette modification a été publiée dans le Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier N°5263 du 30 décembre 2016.

4-5 Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicités de promotion et d'autres frais

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF à la BVMT à Tunisie Clearing ou définis par une loi un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV et ce à compter du **1^{er} janvier 2018**.